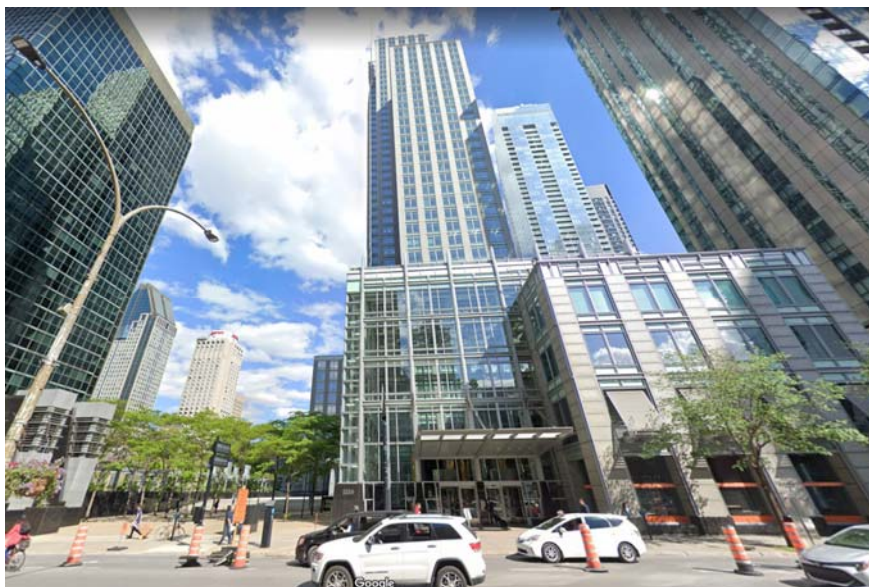




Assemblée publique de consultation

1250, boulevard René-Lévesque O

Projet particulier - 1194869012

29 janvier 2020

29 janvier 2020

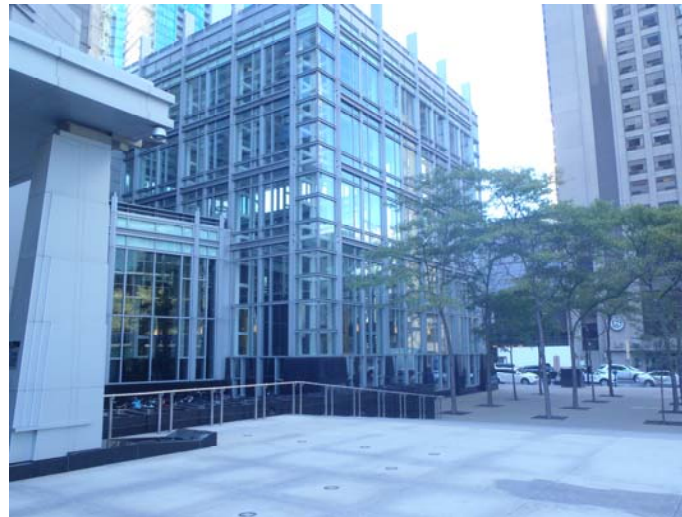
Localisation: 1250, boul. René-Lévesque Ouest

- Tour IBM Marathon construit 1988
- Règlement 7908
 - Construction
 - Affichage
 - Usage
- Secteur de catégorie M.7C



Localisation: 1250, boul. René-Lévesque

- Occupé par 4 locataires principaux
- Secteur ayant subi plusieurs changements dans dernières années



Le projet

- Revoir les besoins en matière d'affichage qui ont assurément évolué depuis la construction de l'édifice.
- Régulariser certaines enseignes (4) qui ont été installées dans les dernières années sans tenir compte des restrictions du Règlement 7908, toujours en vigueur aujourd'hui.



Bâtiments au nord, sur Clark

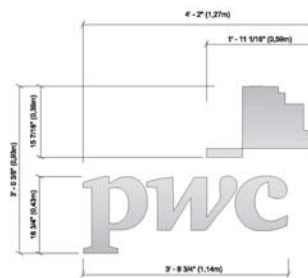
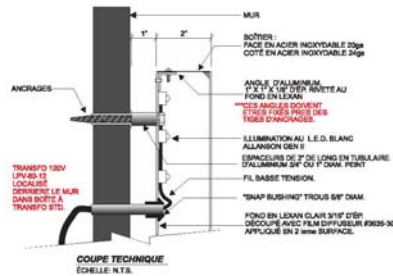


Bâtiments au sud, sur Clark

Le projet



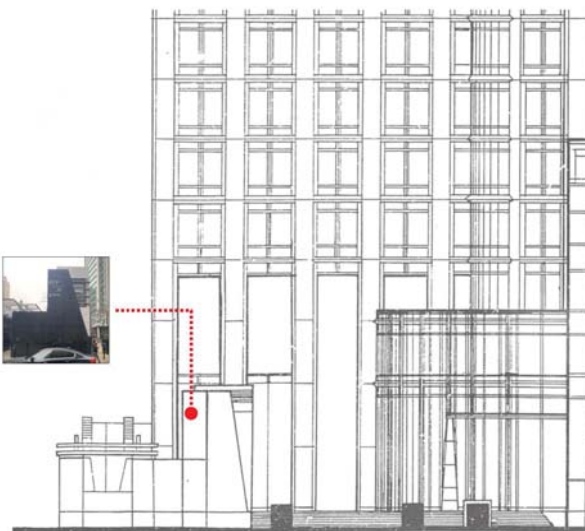
ÉCHELLE - 1:100



01 ÉLÉVATION GRAPHIQUE

DESCRIPTION (JOB # P38498)
ÉCHELLE: 3/4\"/>

ATTENTION: FOURNIS LE LOGO "PWC" EN FORMAT "AI" OU "EPS" POUR PRODUCTION.



boul. René-Lévesque

Client: xxx

Dossier: SOUM. #000
Graphiste: Cindy Bissonnette

Date: 15 10 2019
Révision:

Vendeur: lebb N.



3370 rue Bélair, St-Laurent, QC H4M 2M5
T: 514.335.0700 F: 514.335.7605

Client: xxx

Dossier: SOUM. #000
Graphiste: Cindy Bissonnette

Date: 15 10 2019
Révision:

Vendeur: lebb N.



3370 rue Bélair, St-Laurent, QC H4M 2M5
T: 514.335.0700 F: 514.335.7605

Notes: Cette inc. est l'unique propriétaire des droits d'auteur, selon la loi L.R. (1985), ch. C-42, et une permission écrite est requise pour l'utilisation de contenu.
Cette inc. n'est pas responsable des droits d'auteur ou de violation.

Notes: This inc. is the only owner of the copyright, according to the L.R. (1985), ch. C-42, and a written permission is required to use these contents.
This inc. is not responsible for any use or violation.

Notes: Cette inc. est l'unique propriétaire des droits d'auteur, selon la loi L.R. (1985), ch. C-42, et une permission écrite est requise pour l'utilisation de contenu.
Cette inc. n'est pas responsable des droits d'auteur ou de violation.

Notes: This inc. is the only owner of the copyright, according to the L.R. (1985), ch. C-42, and a written permission is required to use these contents.
This inc. is not responsible for any use or violation.

Le projet



ÉCHELLE = 1:100

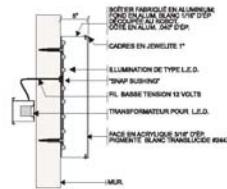


02 ÉLEVATION GRAPHIQUE

ÉCHELLE: 3/4" = 1'-0"

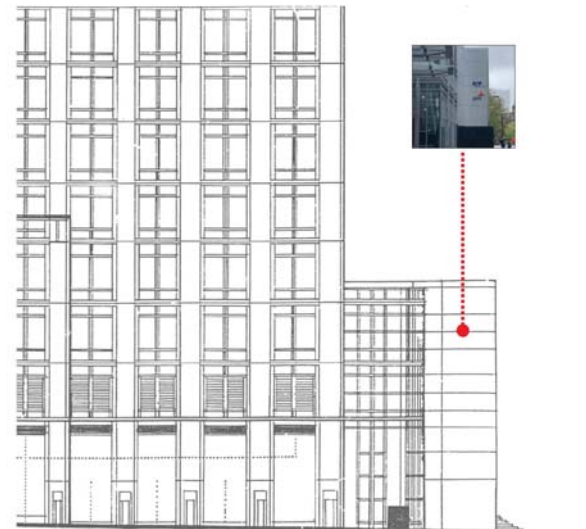
DESCRIPTION (JOB # P32344)

QTE: 1 PCE 8 M
JEUX DE LETTRES CHIFFRÉS LUMINEUX FABRIQUÉS EN ALUMINUM COTÉ PENTE BLEU PMS 289C
AUX 2000 LUMÈRES POUR BLEU PMS 289C
AUX 2000 LUMÈRES POUR BLEU PMS 289C
B JEUX DE LETTRES NON LUMINEUX D'ÉCOUPES EN ALUMINUM 1/4" D'ÉPAIS PENTE BLEU PMS 289C
INSTALLATION AVEC TUBES D'ÉCLAIRAGE



A COUPE TECHNIQUE TYPIQUE

ÉCHELLE: 1" = 1'-0"



rue Drummond sud

Client: xxx

Dossier: SOUM. #000
Graphiste: Cindy Bissonnette

Date: 15 10 2019
Révision:

Vendeur: Jebb N.



820 rue Bélair, St-Laurent, Qc H4M 2N5
T: 514.335.0700 F: 514.335.7605

Notes: icubic inc. est l'unique propriétaire des droits d'auteurs, selon la loi L.R. (B.C.) 1985, ch. C-42, et une permission écrite est requise pour l'utilisation de ce contenu.
icubic inc. is the only owner of the copyright, on the L.R. (B.C.) 1985, ch. C-42, and a written permission is required to use those contents.

Notes: icubic inc. is the only owner of the copyright, on the L.R. (B.C.) 1985, ch. C-42, and a written permission is required to use those contents.
icubic inc. is not responsible for any loss or limitation of use.

Client: xxx

Dossier: SOUM. #000
Graphiste: Cindy Bissonnette

Date: 15 10 2019
Révision:

Vendeur: Jebb N.



820 rue Bélair, St-Laurent, Qc H4M 2N5
T: 514.335.0700 F: 514.335.7605

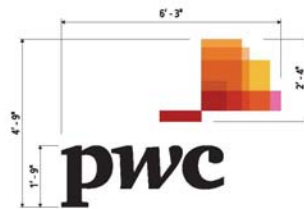
Notes: icubic inc. est l'unique propriétaire des droits d'auteurs, selon la loi L.R. (B.C.) 1985, ch. C-42, et une permission écrite est requise pour l'utilisation de ce contenu.
icubic inc. is the only owner of the copyright, on the L.R. (B.C.) 1985, ch. C-42, and a written permission is required to use those contents.

Notes: icubic inc. is the only owner of the copyright, on the L.R. (B.C.) 1985, ch. C-42, and a written permission is required to use those contents.
icubic inc. is not responsible for any loss or limitation of use.

Le projet

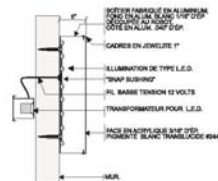


ÉCHELLE: 1/150

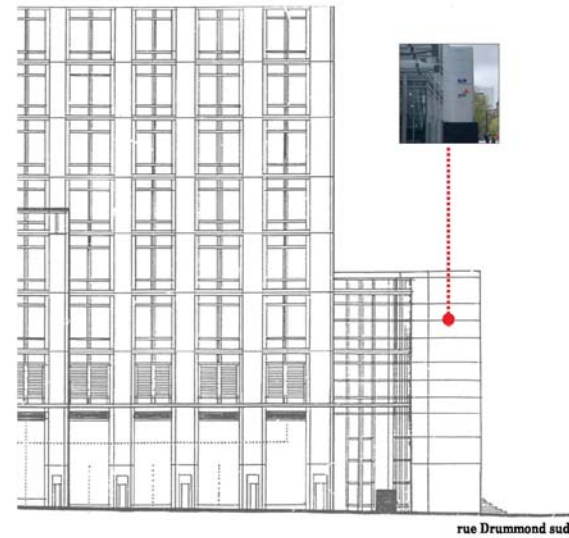


02 ÉLÉVATION GRAPHIQUE
ÉCHELLE: 3/4" = 1'-0"

DESCRIPTION (JOB # P38364) QTE: 1 PDS BP
JEU DE LETTRES CHANÉLÉS FABRIQUÉS EN ALUMINIUM CÔTES PONT BLANC
AVEC CHANÉLÉS CHANÉLÉS PONT BLANC
FACE EN ACRYLIQUE 3/16" TRANSLUCIDE BLANC 3447 RECOURT DE VITRE TRANSLUCIDE IMPRIMÉ



A COUPE TECHNIQUE TYPIQUE
ÉCHELLE: 1" = 1'-0"



rue Drummond sud

Clien: xxx

Dossier: SOUM. #000
Graphiste: Cindy Blaissonette

Date: 15 10 2019
Révision:

Vendeur: lebb N.



330 rue Bélair, St-Laurent, Qc, H4M 2N5
T: 514.335.0700 F: 514.335.7605

Notes: icubic inc. est l'unique propriétaire des droits d'auteurs, selon la loi LPI (1985), de L-442, et une permission écrite est requise pour l'utilisation de ces droits.
icubic inc. is the only owner of the copyright, as the LPI (1985), of L-442, and a written permission is required to use these rights.
icubic inc. is not responsible for any, but a translation error.

Notes: icubic inc. est l'unique propriétaire des droits d'auteurs, selon la loi LPI (1985), de L-442, et une permission écrite est requise pour l'utilisation de ces droits.
icubic inc. is the only owner of the copyright, as the LPI (1985), of L-442, and a written permission is required to use these rights.
icubic inc. is not responsible for any, but a translation error.

Clien: xxx

Dossier: SOUM. #000
Graphiste: Cindy Blaissonette

Date: 15 10 2019
Révision:

Vendeur: lebb N.



330 rue Bélair, St-Laurent, Qc, H4M 2N5
T: 514.335.0700 F: 514.335.7605

Notes: icubic inc. est l'unique propriétaire des droits d'auteurs, selon la loi LPI (1985), de L-442, et une permission écrite est requise pour l'utilisation de ces droits.
icubic inc. is the only owner of the copyright, as the LPI (1985), of L-442, and a written permission is required to use these rights.
icubic inc. is not responsible for any, but a translation error.

Notes: icubic inc. est l'unique propriétaire des droits d'auteurs, selon la loi LPI (1985), de L-442, et une permission écrite est requise pour l'utilisation de ces droits.
icubic inc. is the only owner of the copyright, as the LPI (1985), of L-442, and a written permission is required to use these rights.
icubic inc. is not responsible for any, but a translation error.

Le projet

PPCMOI

PWC: 3,92 m²

PSP: 2,92 m²

Règlement d'urbanisme (01-282)

PWC: 10 m²

PSP: 49.41 m²

Le cadre réglementaire

- La demande vise à autoriser l'ajout de 4 enseignes par l'approbation de nouveaux plans, en plus de ceux visés à l'article 5 du Règlement 7908.

Analyse

- À l'origine, le plan d'ensemble prévoyait limiter les enseignes en restreignant au maximum la superficie d'affichage.
- Au fil des ans, quelques modifications au règlement initial ont été nécessaires afin de répondre à la demande des occupants et s'ajuster avec le contexte environnant.
- Le règlement d'urbanisme étant beaucoup plus généreux en termes de superficie d'affichage par rapport au Règlement 7908 en vigueur, il n'est pas envisageable d'abroger le Règlement 7908, puisque l'objectif d'éviter de tapisser les façades d'enseignes, demeure.
- L'ajout d'enseignes, dont 2 enseignes en bordure du boulevard René-Lévesque et 2 en bordure de l'avenue des Canadiens-de-Montréal permet essentiellement aux deux locataires les plus importants de l'édifice, de s'afficher tout en respectant des superficies appropriées et cohérentes avec les critères du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Recommandation

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de cette demande.

Avis CCU – 14 novembre 2019



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 14 novembre 2019 3001516976 4.2.1

Objet : PROJET PARTICULIER

Endroit : 1250, boulevard René-Lévesque Ouest

Responsable : Catherine Beaulieu

Description : La demande vise à régulariser certaines enseignes installées sur l'édifice portant le nom « La Tour IBM Marathon ».

Le projet permet de revoir les besoins en matière d'affichage qui ont assurément évolué depuis la construction de l'édifice. Le projet vise essentiellement à régulariser certaines enseignes qui ont été installées dans les dernières années sans tenir compte des restrictions du *Règlement 7908*, toujours en vigueur aujourd'hui.

Concrètement, la demande vise à autoriser l'ajout de 4 enseignes commerciales en annexe du plan d'ensemble, par l'approbation de nouveaux plans en plus de ceux déjà autorisés à l'article 5 du *Règlement 7908*.

On y compte deux enseignes commerciales pour la compagnie Price Waterhouse Coopers (PWC), l'une située en bordure de l'avenue des Canadiens-de-Montréal, d'une superficie de 2,74 m² et la seconde, située en bordure du boulevard René-Lévesque, d'une superficie de 1,18 m². En l'absence du *Règlement 7908*, le règlement d'urbanisme autoriserait une superficie de 10 m² pour l'affichage de la compagnie alors que la proposition atteint 3,92 m².

Il y a également deux enseignes commerciales pour l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (PSP). La première, située en bordure de l'avenue des Canadiens-de-Montréal d'une superficie de 1,78 m² et la seconde en bordure du boulevard René-Lévesque atteignant une superficie de 1,03 m². En l'absence du *Règlement 7908*, le règlement d'urbanisme autoriserait une superficie de 49,41 m² pour l'affichage alors que la proposition atteint 2,81 m².

La demande vise à autoriser l'ajout de 4 enseignes par l'approbation de nouveaux plans en plus de ceux visés à l'article 5 du *Règlement 7908*.

Élément particulier : Aucun

Remarque importante : Aucune

14 novembre 2019

Comité consultatif d'urbanisme

3

Considérant qu' : À l'origine, le plan d'ensemble prévoyait limiter les enseignes en restreignant au maximum la superficie d'affichage.

Considérant qu' : Au fil des ans, quelques modifications au règlement initial ont été nécessaires afin de répondre à la demande des occupants et s'ajuster avec le contexte environnant.

Considérant que : Le règlement d'urbanisme étant beaucoup plus généreux en termes de superficie d'affichage par rapport au *Règlement 7908* en vigueur, il n'est pas envisageable d'abroger le *Règlement 7908*, puisque l'objectif, d'éviter de tapisser les façades d'enseignes, demeure.

Considérant que : L'ajout d'enseignes, dont deux en bordure du boulevard René-Lévesque et deux en bordure de l'avenue des Canadiens-de-Montréal, permet essentiellement aux deux locataires les plus importants de l'édifice de s'afficher tout en respectant des superficies appropriées et cohérentes avec les critères du *Règlement d'urbanisme 01-282*.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un **AVIS FAVORABLE** à l'égard de cette demande.

Sophie Mauzerolle
Présidente

Billy Chénubin
Secrétaire

14 novembre 2019

Comité consultatif d'urbanisme

4

Décision du conseil d'arrondissement – Avis de motion et 1^{ère} résolution

				
--	--	--	--	--

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 10 décembre 2019	Résolution: CA19 240577
--	-------------------------

Adopter une résolution autorisant 4 nouvelles enseignes commerciales pour le bâtiment situé au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1^{er} projet de résolution

	Il est proposé par	Anne-Marie Sigouin
	appuyé par	Cathy Wong

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé sur le lot 1 851 407 du cadastre du Québec bordé par les rues Drummond et Stanley, l'avenue des Canadiens-de-Montréal et le boulevard René-Lévesque Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation:
 - a) de déroger à l'article 5 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux situé dans le quadrilatère borné par les rues Drummond, La Gaudetière, Stanley et le boulevard René-Lévesque, dans le quartier de Saint-Antoine (7908), afin d'autoriser les enseignes conformes aux plans numérotés 1 à 8, préparés par ~~Quoc~~ inc. en date du 15 octobre 2019, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 14 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

40.18
pp.416
1194869012

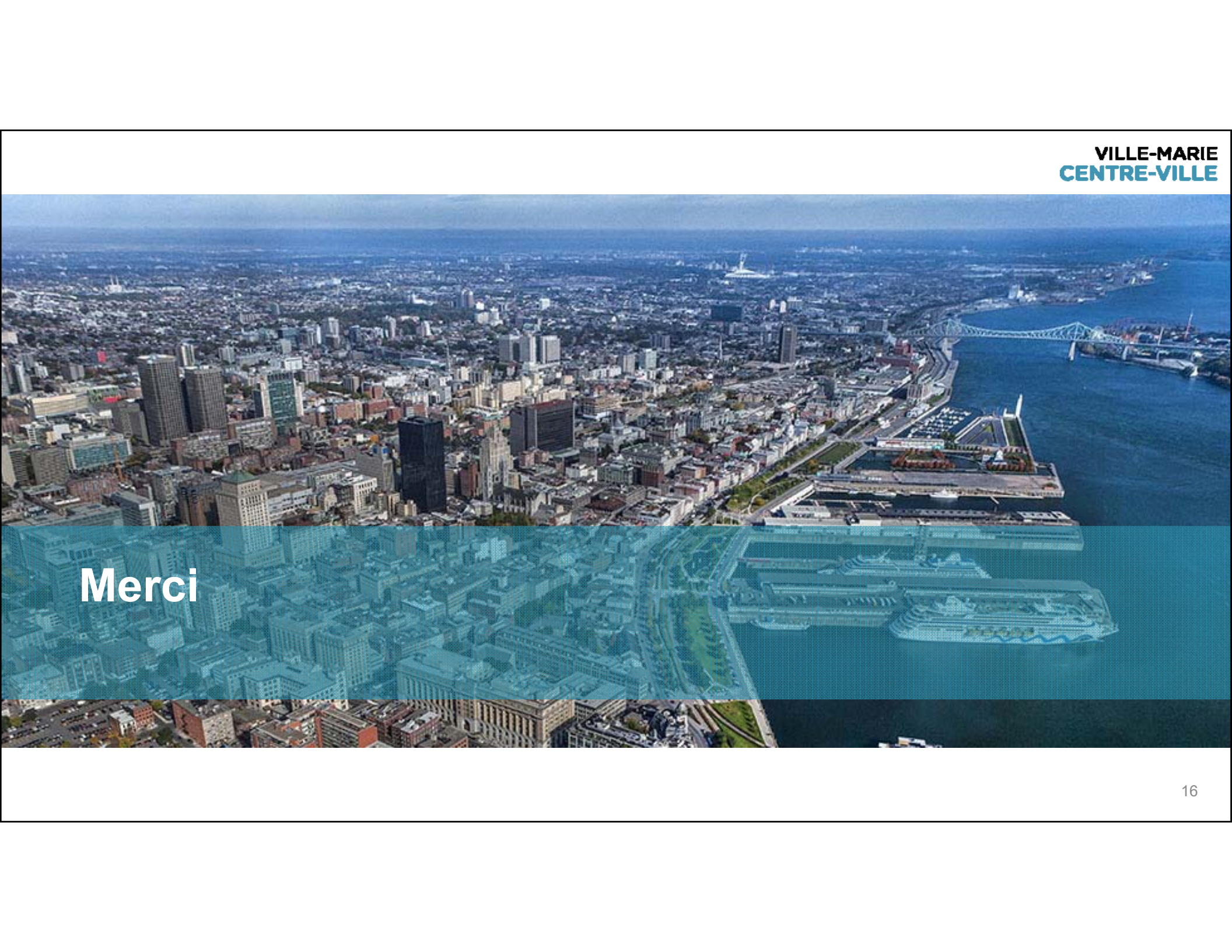
	Domenico ZAMBITO
	_____ Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 12 décembre 2019

Prochaines étapes

11 février 2020 : Adoption de la résolution au Conseil d'arrondissement

mi-février 2020: Émission des certificats d'enseignes

An aerial photograph of Montreal, Quebec, Canada, showing the city center and the St. Lawrence River. The image is overlaid with a semi-transparent blue rectangle. Inside this rectangle, the word "Merci" is written in white. Below the text, there is a faint architectural rendering of a waterfront development, showing a mix of green spaces, walkways, and modern buildings along the riverbank. The background of the entire slide is a high-angle aerial view of the city, with numerous skyscrapers and residential areas visible. The St. Lawrence River is on the right side, with a bridge crossing it in the distance.

Merci